

**PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE**  
**du conseil municipal du 16 octobre 2024**

La séance est ouverte à 19h

Convoqué le : 4 octobre 2024

Secrétaire de séance désigné : William TONDUT

Nombre de membres en exercice : 14

**Présents** : FERETTI Alain - BONNET François – CARLE Olivier - CASTO Marie - GIARETTO Jean-Louis - MAYEN Jérôme - MAZEL Guillaume - MIRBELLE Laëticia - RIGAUX Jean-Louis - TONDUT William.

**Excusés** : DUBOIS Caroline : pouvoir donné à CARLE Olivier

**Absents** : ALARCON Céline - AVEZ Anne-Sophie - BARONIAN Bruno -

**Ordre du jour** :

Désignation d'un secrétaire de séance

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2024
- Ligne de trésorerie - Renouvellement
- Encaissement de chèque
- Fonds d'Aide aux jeunes 2024 (FAJ)
- Fonds de solidarité pour le logement 2024 (FSL)
- Zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables
- Chèques Cadeau Noël
- Aide exceptionnelle du CCAS
- Informations diverses

Alain FERETTI, Maire, ouvre la séance à 19h et déclare le quorum atteint.

William TONDUT est désigné secrétaire de séance. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le maire fait état du procès-verbal de la séance publique du 26 juin 2024 :

2 abstentions Olivier CARLE et Caroline DUBOIS.

Le maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour. Il s'agit de :

- Décision modificative – Budget – Virement de compte à compte
- Centre de gestion – Contrats prévoyance et santé
- Changement de nature des bâtiments.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout des points ci-dessus énoncés à l'ordre du jour.

**Budget – Décision modificative – Virement compte à compte**

<b>Crédits à ouvrir</b>					
Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montants
R	I	23	231	Immobilisations corporelles en cours	145 000,00 €
				TOTAL	145 000,00 €

<b>Crédits à réduire</b>					
Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montants
D	I	21	2131	Bâtiments publics	- 70 000,00 €
			2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 40 000,00 €
			2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	- 30 000,00 €
			21538	Autres réseaux	- 5 000,00 €
				TOTAL	- 145 000,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

### **Contrat de prévoyance – Durée 6 ans**

Suite aux accords nationaux du 11/07/2023 sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité, la commune a rejoint le Centre de Gestion de Vaucluse pour le lancement de la consultation sur le risque « Prévoyance ». La participation de la collectivité est obligatoire à compter du 01/01/2025.

Le maire propose une participation à hauteur de 50%. Une convention d'adhésion et de gestion du contrat d'assurance sera signée avec le CDG après avis du Comité Social Territorial.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Côtélub – Changement de nature des bâtiments**

Le maire expose au conseil municipal la mission engagée par Côtélub pour les communes du territoire afin de mettre en place des procédures de demande préalable de changement d'usage et d'enregistrement des meublés de tourisme par télédéclaration.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'instauration de la procédure de demande préalable de changement d'usage, le règlement de changement d'usage et la procédure d'enregistrement par télédéclaration.

### **Ligne de trésorerie**

Il s'agit de procéder au renouvellement auprès de la Caisse d'Epargne de la ligne de trésorerie pour un montant de 150 000€ aux conditions suivantes :

- Durée 1 an
- Taux 0,80%
- Frais de dossier : 450€
- Commission de non-utilisation : 0,30%

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Encaissement de chèque**

Suite à une régularisation sur la consommation d'électricité de la collectivité, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à encaisser le chèque de remboursement de 18 130.85 € émis par EDF.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Fonds de solidarité pour le logement 2024**

Le Plan d'action départemental vise à permettre à toute famille/personne ayant des difficultés particulières d'accéder à un logement/hébergement et de s'y maintenir.

Nombre de bénéficiaires sur la commune : 3 avec un montant d'aide de 378€

Pour l'année 2024, la participation communale serait de 535€

Le maire rappelle les principes de ces aides. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Fonds d'aide aux jeunes 2024**

Le maire expose à l'assemblée l'objectif de ce dispositif en faveur des jeunes de 18 à 25 ans et habitants dans le Vaucluse. La participation forfaitaire pour l'année s'élèverait à la somme de 200€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables**

Il est demandé aux communes, selon la loi du 10/03/2023, de déterminer des zones pour l'implantation d'installation de production d'énergies renouvelables.

Les communes ont l'obligation de définir des zones sur lesquelles des énergies renouvelables pourront être installées. Après contact pris auprès du Parc du Luberon, il en résulte des points suivants : Une très grande partie de la commune ne peut pas recevoir ce type d'énergie.

- Pas de photovoltaïque ni de solaire thermique dans le cœur du village sur les toitures et façades ainsi que dans le périmètre de ABF (Architecte des Bâtiments de France) (UDAP)
- La géothermie est autorisée sur toute la commune
- Le bois énergie est autorisée sur toute la commune

Un site de consultation sera ouvert afin que les gramboisiens puissent donner leurs avis.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Chèques Cadeaux Noël**

Renouvellement du partenariat avec le groupe La Poste pour l'achat de chèques cadeaux Bimpli à remettre aux agents communaux à l'occasion des fêtes de Noël, représentant une enveloppe moyenne de 100€ par agent

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Aide exceptionnelle du CCAS**

Aide exceptionnelle aux transports scolaires pour un jeune étudiant sur Manosque.

Montant proposé : 100 euros. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Informations diverses**

- Affaire Hamel-Cook/Pourcin/Commune : Des travaux sont à réaliser d'urgence par la commune sur le réseau pluvial – Devis d'environ 20 000 euros.
- Pont des Faïsses : Un devis supplémentaire a été demandé et des études complémentaires doivent être effectuées.
- L'abri bus est posé ainsi que les installations de Fitness au jeu de boules.
- City stade : Toujours en transaction avec la propriétaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30